



La nouvelle Saison 2017-2018

La nouvelle saison 2017-2018 approche à grands pas, et vous trouverez ci-après les réponses aux questions qui nous ont été posées.

Tarif des licences : il reste inchangé, 25 € pour les enfants né(e)s après le 1^{er} septembre 2004 et 35 € pour les adultes.

Envoi clubs : il se fera courant le mois d'août. La Fédération a souhaité répondre à votre demande d'un meilleur service en termes d'assurance, et son Comité directeur a voté un **changement d'assureur** pour la nouvelle saison. Ce changement a naturellement un impact sur la fabrication des demandes de licences, qui ne pourront donc être envoyées plus tôt.

Consultez le courrier du Président fédéral Francisco DIAS [en cliquant ici](#).

Consultez tous les documents relatifs à l'assurance, entre autres la note d'information ASSURANCE, [en cliquant sur ce lien](#).

Côté Administration

Newsletter et informations fédérales

Vous recevez régulièrement des newsletter et informations fédérales de l'adresse e-mail webmestre@aikido.com.fr : pour bien recevoir ces e-mails, n'oubliez pas de l'enregistrer dans vos contacts.

Si vous avez des questions ou souhaitez contacter la Fédération, merci de ne pas répondre à la newsletter : cette adresse e-mail n'étant utilisée que pour l'envoi des newsletters, il n'y aurait pas de réponse à cette adresse.

Vous pouvez adresser toutes vos demandes à ffaaa@aikido.com.fr.

Affiliation vaut agrément

En tant que club affilié à une Fédération agréée, vous bénéficiez automatiquement de l'**agrément** de cette dernière. Pour faire valoir cet agrément auprès de l'administration, nous vous conseillons d'intégrer la phrase suivante dans toutes vos correspondances :

« Association [nom du club] affiliée à la FFAAA sous le numéro [numéro d'affiliation], agrément ministériel Jeunesse et Sport 75 S 273, Arrêté ministériel du 7 octobre 1985. »

Le Certificat Médical

Depuis l'été dernier, deux décrets ont modifié les modalités concernant le certificat médical, et la Commission médicale a travaillé à la mise en place d'une **note d'information** sur le sujet.

Elle contient des informations :

- d'une part pour le/la licencié(e), au sujet du certificat médical et du questionnaire de santé
- d'autre part pour le médecin, au sujet du certificat qu'il doit établir.

Vous y trouverez également des **modèles de certificats médicaux, d'attestations de santé et le questionnaire de santé ministériel**.

Suite à la publication de la note, voici les réponses aux **questions** qui nous ont été posées :

- la réglementation est la même pour **les mineurs et pour les adultes** ; pour les premiers c'est le représentant légal qui remplit le questionnaire de santé et qui signe l'attestation correspondante
- **le tampon du médecin dans le passeport sportif** ne remplace pas le certificat médical ; tout certificat médical doit être établi sur une ordonnance, ou sur un papier libre, où doivent figurer les nom, prénom, adresse professionnelle et numéro d'inscription au tableau du praticien
- un club ne peut pas demander à ses adhérent(e)s de fournir un **certificat médical tous les ans** : il ne peut pas aller au-delà de ce que prévoit la loi.

La note d'information mise à jour suite à vos retours est disponible en téléchargement en cliquant sur ce lien ou sur notre site internet sur la page **Téléchargements, section Santé**.

À vos Agendas !

La saison 2017-2018 débutera avec un événement majeur pour nos petits licenciés !

La Fondation néerlandaise d'Aïkido (NAF) organise les 11 et 12 novembre 2017 un grand Stage international pour les enfants aux Pays-Bas. La FFAAA y sera représentée par une délégation d'une quinzaine d'enfants accompagnés d'enseignant(e)s et de membres du Bureau fédéral.

Consultez l'affiche de l'événement (en anglais) en cliquant sur ce lien.

Toute l'équipe de la FFAAA vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !

Le siège fédéral étant fermé du 31 juillet au 4 août inclus, une permanence a été mise en place pour la période du 7 au 18 août. L'équipe du siège sera de retour au grand complet à partir du 21 août.